**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 15 (1939-1940)

**Heft:** 2

**Artikel:** Quelques principes d'hygiène militaire

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-703995

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## Le général Guisan

C'est avec une joie et une fierté bien légitimes que la Suisse romande, en particulier, a appris la nomination du colonel commandant de corps d'armée Henri Guisan, au poste de commandant en chef de l'armée suisse, avec le grade de général.

L'Assemblée fédérale, en votant, le 30 août 1939, avec une cohésion parfaite, a rendu un hommage mérité à l'officier de grande valeur qu'est le général Guisan; mais, elle a aussi, par son attitude, donné l'éclatant témoignage de l'union des citoyens suisses devant le danger, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Né en 1874, le général Guisan se trouvait être, au moment de sa nomination, le plus âgé de nos commandants de corps et, contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, il n'a jamais appartenu, durant sa carrière militaire, au corps des officiers instructeurs de l'armée.

Soldat dans l'âme et sachant allier à une ferme autorité, une courtoisie jamais en défaut, le général Guisan jouissait, depuis longtemps déjà, d'une popularité rayonnant bien au-delà des limites des cantons romands. C'est pourquoi, il peut être assuré aujourd'hui d'avoir derrière lui et avec lui un seul peuple, résolu à tous les sacrifices pour le faciliter dans l'accomplissement de sa lourde tâche.

Le « Soldat suisse » est heureux de pouvoir lui adresser ici ses très vives félicitations, ainsi que le témoignage respectueux de son admiration.

## Quelques principes d'hygiène militaire

Comme suite à notre article précédant et, avant d'entamer le chapitre des responsabilités de l'officier de troupe et même du sous-officier dans le domaine de l'hygiène militaire, nous traiterons encore aujourd'hui la question de l'alimentation, qui relève au premier chef du commandement supérieur. Puis enfin, quelques considérations d'hygiène militaire sur le champ de bataille termineront ce second exposé.

Il peut se présenter, selon les circonstances, qu'un commandant de troupes estime insuffisante la ration réglementaire du soldat. Il est alors parfaitement compétent pour ordonner une alimentation en rapport avec le travail fourni et avec l'état sanitaire de chaque corps de troupes individuellement. En guerre, il ne suffit pas d'avoir à disposition une certaine quantité de troupes réunies sur un point et à un moment voulus: ces troupes doivent être en bon état, et non pas épuisées par des marches pénibles non plus que par une nourriture insuffisante et mal appropriée à leurs besoins.

Il y a, en effet, à examiner en campagne si l'on a à faire avec des hommes habitués à la cuisine du soldat, ou bien avec de nouveaux arrivés, qui sortent de leurs habitudes domestiques particulières. Il faut savoir aussi si la troupe est composée d'habitants de la montagne ou d'un pays plat ou industriel.

Malgré le règlement, s'il y a nécessité, il faut ordonner l'alimentation en tenant un peu compte des habitudes bourgeoises. La contrainte à procéder différemment ne peut aboutir qu'à une altération de la santé et de l'aptitude du soldat au service. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans les choses, c'est que les conséquences fatales d'une alimentation vicieuse ne sont pas immédiatement apparentes ni palpables, comme, par exemple, elles le seraient après une disposition tactique fautive, mais elles ne se révèlent, ordinairement, que lorsqu'il est trop tard pour y remédier. Il est donc important que le commandant de troupe tienne compte des observations et des conseils des personnes expertes qui connaissent mieux ces choses, ainsi que les conséquences auxquelles elles peuvent conduire. Les employés aux subsistances doivent être, autant que possible, avertis à temps des mouvements probables des troupes, pour prendre leurs dispositions en conséquence. Lors d'une marche en avant, et en pays ennemi, il doit être pris des renseignements précis sur les contrées à parcourir, entr'autres sur la facilité de faire des approvisionnements, en vivres surtout, puis sur les maladies endémiques (qui règnent habituellement dans la contrée, comme la fièvre intermittente), ou épidémiques (qui règnent seulement un temps, choléra, variole, etc.), qui peuvent y exister.

On doit rétablir promptement sur ces dernières les moyens de communication qu'on a trouvés détruits, chaussées, voies ferrées, ponts. Toutes les provisions se trouvent en arrière, et ce que l'on trouve devant soi est douteux. A quoi sert-il d'avoir des magasins bien pourvus d'approvisionnements de toute espèce, si leurs communications avec la troupe sont interrompues?

Sur le champ de bataille, il s'en faut de beaucoup que la recherche des blessés et leur transport pendant et après les combats se fassent avec la rapidité que réclame l'hygiène.

Le personnel et le matériel sanitaires des corps sont loin de suffire, même avec les secours volontaires. Là où des milliers d'estropiés attendent, et avec droit, aide et secours, quelques douzaines de bras ne suffisent pas. Les secours trop tardifs engendrent des causes de mala-

dies qui n'atteignent pas seulement les malheureuses victimes déjà présentes, mais tout aussi bien les camarades restés sains et saufs. Ces champs de bataille restés pendant des jours occupés par les cadavres et des fois même aussi par des blessés, ces ambulances et ces lazarets qui regorgent de malades, deviennent le berceau d'ennemis bien plus à craindre que l'adversaire le plus redoutable. Le typhus et le choléra sortent de ces antres de grandes misères humaines, pour de là répandre la terreur et la mort.

L'officier ayant le commandement supérieur ne saurait-il donc rien faire pour soulager ces grands maux? Le soir, la nuit ou enfin le jour après la bataille, n'a-t-il aucune troupe, aucune voiture à envoyer en aide à la troupe sanitaire? Quelle troupe, quoique fatiguée, ne viendrait pas avec empressement s'acquitter de ce pieux devoir auprès des camarades blessés? Est-ce qu'on recule devant l'impression que le spectacle hideux d'un champ de bataille peut produire? Un chef militaire ne saurait-il conduire ses troupes qu'à une œuvre de destruction, et jamais à une œuvre qui a pour but de soulager et d'atténuer les malheurs qui en sont résultés?

Naturellement, il ne s'agit pas ici du transport aux hôpitaux éloignés, mais seulement jusqu'aux établissements sanitaires rapprochés du champ de bataille. Les dispositions proposées ci-dessus ne peuvent se réaliser qu'en cas de succès et d'une marche en avant; car, s'il faut battre en retraite, il ne reste qu'à laisser avec confiance ses blessés aux soins de l'ennemi, ce que la convention de Genève autorise pleinement. Les autorités militaires doivent aussi prendre des mesures d'hygiène plus efficaces pour l'enterrement des morts. Le soldat qui a perdu la vie loin des siens, pour sauver la patrie, a droit à une sépulture convenable, et à n'être pas enfoui comme un animal. L'intérêt de la propre conservation doit déjà engager à procéder à un enterrement convenable des décédés, car les champs de bataille où l'on a fait des fosses, trop peu profondes, et recouvert les cadavres d'une couche de terre insuffisante, deviennent des sources d'émanations pestilentielles.

Les fosses devraient être assez profondes pour que les cadavres fussent recouverts d'une couche de terre de 1 m 50, qui suffirait ainsi à absorber et à décomposer les gaz provenant de leur décomposition.

Ces travaux étant terminés, la troupe doit quitter immédiatement le terrain où ils ont eu lieu. Ce n'est pas seulement sa santé qui l'exige impérieusement, mais il faut l'éloigner aussitôt que possible du spectacle hideux et navrant que présente toujours un champ de bataille.

Il est indispensable aussi que chaque soldat soit muni d'une pièce quelconque permettant de constater son identité, car en cas de malheur, il est de première nécessité que les bureaux de renseignements soient en mesure de donner promptement aux familles des indications certaines.

Dans la dernière guerre, il est passé souvent des mois avant qu'il soit possible de renseigner une famille sur le sort d'un de ses membres et souvent on ne parvenait pas à apprendre sur quel champ de bataille, encore moins à quelle place, à peu près, une personne chère était ensevelie.

A la veille d'un combat, l'ordre du jour devrait recommander aux troupes les principales dispositions de la convention de Genève, entr'autres les égards à observer vis-à-vis des blessés, même ennemis.

Dans le cas d'une retraite précipitée, les troupes montées et motorisées peuvent éviter bien des malheurs en gardant le sang-froid, et en y mettant de la bonne volonté. Que chaque soldat de ces catégories se représente lui-même la position angoissante d'un camarade étendu par terre, blessé et sans secours, risquant à chaque instant d'être broyé et écrasé. Alors, malgré toutes les craintes que lui suggère l'instinct de la propre conservation, il saura cependant trouver quelques ménagements pour ceux qui, sans aucune résistance possible, doivent tout se laisser faire.

La signification de la croix rouge sur fond blanc doit être rappelée à la troupe. Les personnes civiles et militaires, portant le brassard international, ne doivent jamais être traitées comme ennemies; le matériel marqué de ce signe ne doit pas être endommagé, et les endroits où l'on voit flotter un drapeau blanc avec croix rouge doivent être considérés comme autant d'asiles pour les malheureux. En conséquence, on évitera de leur tirer dessus, de même, si possible, de passer trop près d'eux pendant le combat. *W.*

## Tir indirect à la mitrailleuse (Suite)

### 2. La mise en parallèle.

La mise en parallèle est employée si nous trouvons un bon poste d'observation (△ obs.), d'où nous pouvons voir le but (B) et la position (P) de nos pièces.

L'officier organise son poste d'observation avec 1 sof., 1 télémétreur, 1 ord. de combat, év. 1 signaleur. Il fait les calculs de 1, 2 et 3, puis il donne l'ordre de sct.

Il fait mesurer *les distances:*

△ — B = D (avec le télémètre ajusté)
D = 1700 m
Ecart latéral = h (sof. et ord. de cbt.)
h = 70 m
Recul des pièces = d (sof. et ord. de cbt.)
d = 100 m

*Remarque:* Il y a un avantage à placer △ et P de telle sorte que h soit négligeable et que d varie entre 100 m et 400 m; dans ce dernier cas, on devra organiser un relais ou des signaux, pour pouvoir commander la sct. depuis △.

*Dérive:* En visant le but B avec le *goniomètre* à 3200 ‰ (si l'on n'a pas de goniomètre, l'appareil de pointage ind. d'une pièce va aussi) et en mettant la
(1) pièce P en parallèle, les coups iraient en B', faute d'écart latéral, que l'on corrige de suite en mettant au goniomètre non pas 3200 ‰ mais 70 m/1,7 km = 40 ‰ *plus à gauche,* donc 3200 + 40 ‰ = 0040 ‰. On bloque alors le goniomètre sur le but B.

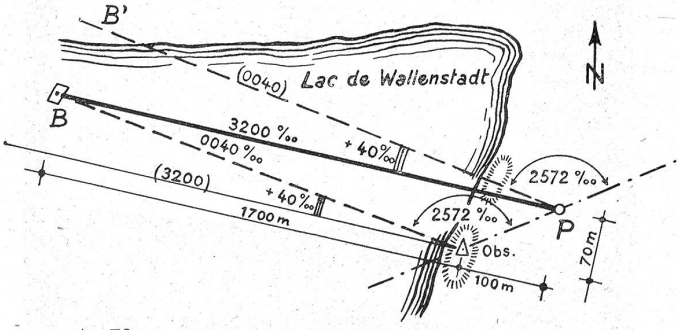


$$\frac{+\ 70\ \text{m}}{1{,}7\ \text{km}} \cong +\ 40\ ‰,$$

**3200 ‰ + 40 ‰ = 0040 ‰,**

parce que les coups iraient en B', si l'on visait le but B de l'Obs. avec $\delta$ = 3200 ‰. Pour amener plus à gauche il faut mettre: + 40 ‰.